



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

CENTRE-VAL DE LOIRE



Cofinancé par l'Union européenne

*Journée d'échanges et de formation :
Photovoltaïque et prise en compte de la biodiversité*

DYNAMISER VOTRE TERRITOIRE AVEC LES PROJETS CITOYENS

 **Anne-Fleur KEROUEDAN**
Énergie partagée Centre-Val de Loire

Lundi 20 novembre 2023



Fabrizio Tommasini



QUE VOYEZ-VOUS ?



ET MAINTENANT ?

BégaWatts - Morbihan



1er parc éolien citoyen - 4 éoliennes - 2013

Les éoliennes appartiennent aux citoyens et ça change tout !



« Au départ, c'était une idée folle. Puis, de plus en plus de gens nous ont rejoint et y ont cru. En 10 ans, nous avons tout appris sur le tas, au fil des obstacles techniques, réglementaires, financiers. Quel bonheur de voir aujourd'hui ces 4 éoliennes qui tournent. Et tout une région qui souffle derrière ! » Michel Leclercq



UNE CHARTE COMMUNE POUR LES PROJETS D'ÉNERGIE PARTAGÉE



UNE NOUVELLE CHARTE FILIÈRE

Photovoltaïque au sol



[Lien vers la Charte pv au sol](#)



CONTEXTE

- ➔ **Filière en plein essor** : 12% croissance 2020 > 21 mais insuffisant face aux objectifs PPE : 20,1 GW au 31/12/2023 contre 15,2 GW installés au 30/06/2022
- ➔ **Toitures et terrains "anthropisés" insuffisants** des espaces naturels + agricoles déjà massivement préemptés par les développeurs. Dynamiques qui vont se poursuivre et s'amplifier.
- ➔ Des thématiques **soulevant les passions** (rareté des terres agricoles/atteinte à la biodiversité/paysages) dont l'articulation avec les parcs PV au sol est controversée (agrivoltaïsme, artificialisation, patrimoine). Avec des doctrines nombreuses (Etat, DREAL, PNR,...) mais avec pas ou peu de positionnements sur les espaces sensibles.



MÉTHODE D'ÉCRITURE

Une charte pensée dans le temps long et la concertation

- ➔ plus d'un an d'élaboration : nov 21 - déc 22
- ➔ vingtaine d'auditions avec des parties prenantes dans les projets photovoltaïques au sol (développeurs-producteurs, Etat et collectivités, acteurs agricoles, structures de protection de l'environnement et de la biodiversité dont FNE, etc.)
- ➔ quatre focus groups, itérant sur un premier jet de charte, ont été réunis par catégories d'acteurs en plus des nombreuses relectures
- ➔ synthèse par équipe opérationnelle puis validation par les administrateurs d'Énergie Partagée volontaires (Hespul, DWatts, Coopawatt, Centrales Villageoises)



AXE1

Des pratiques visant à maîtriser les impacts environnementaux des projets

- ✓ Eviter les sites d'implantation à forts enjeux de biodiversité
- ✓ Eviter les sites d'implantation à forts enjeux forestiers
- ✓ Effectuer des choix techniques protecteurs de l'environnement
- ✓ Le cas particulier des centrales flottantes

EXEMPLE DE CRITÈRE

Effectuer des **choix techniques** protecteurs de l'environnement

Principe du critère : les instructeurs pourront s'appuyer sur les observations des référents biodiversité, sur les sections de l'étude d'impact qui se rapportent au critère en question et enfin sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

→ Feu vert :

- Des panneaux permettant le maintien du couvert végétal et évitant les effets de ruissellement : prise en compte de l'effet de la densité, de la hauteur et de l'inclinaison des panneaux sur le niveau d'ombrage + examen de l'effet gouttière.
- Des ancrages au sol permettant la réversibilité des installations : focus sur le niveau d'imperméabilisation et de réversibilité des installations (ex : bois ou métal).
- Des clôtures permettant le passage de la faune
- Des voies d'accès non-imperméabilisantes
- Des travaux à l'impact anticipé et circonscrit : focus sur le calendrier des projets et l'anticipation du raccordement

→ Feu orange :

- La problématique de la densité, de la hauteur et de l'inclinaison des panneaux n'a pas été questionnée en vue de réduire l'ombrage ou l'effet gouttière.
- Les ancrages au sol sont imperméabilisants et ne garantissent pas la réversibilité des installations (ex : béton), sauf contraintes géotechniques ou climatique particulières.
- Malgré l'identification d'impacts attendus, la problématique clôture n'a pas fait l'objet de mesures particulières de la part des porteurs de projet.

→ Feu rouge : La densité des panneaux, hors voie de circulation, ombrage totalement les sols, ne permettant pas le maintien d'un couvert végétal.



AXE 2

Des installations qui prennent en compte les enjeux agricoles

- ✓ Des installations sur terres agricoles uniquement sous conditions agronomiques
- ✓ Des installations prévoyant une zone témoin et un suivi agricole
- ✓ Des parcs maintenant l'équilibre économique des exploitations
- ✓ Des espaces de dialogues entre énergéticiens et monde agricole
- ✓ Une réelle position dans la gouvernance des projets pour les exploitants agricoles concernés
- ✓ Concevoir le projet agricole avec l'exploitant agricole
- ✓ Des parcs préservant la logique de transmission agricole

EXEMPLE DE CRITÈRE

Des parcs préservant la logique de transmission agricole

Constat : L'arrivée d'un parc au sol sur des terres agricoles peut entraîner une augmentation de la valeur du foncier et déstabiliser l'économie agricole.

→ Feu vert :

- Le fermage de l'exploitant agricole est garanti dans les modalités d'occupation (bail, propriété, convention pluriannuelle d'usage, etc) fixées par la centrale PV au sol.
- La parcelle était en jachère depuis plusieurs années au moment du développement de projet mais les porteurs ont initié des pratiques de multifonctionnalité agro-énergétique permettant la reprise d'une activité agricole.

→ Feu orange : L'exploitant des parcelles est en fin d'activité (récente ou à venir) et aucune transmission n'est prévue.

→ Feu rouge : L'exploitant de la parcelle a récemment cessé son activité et un preneur à bail ou un nouveau propriétaire a manifesté auprès des porteurs de projet sa volonté de conclure un bail rural qui ne s'est pas conclu en raison de l'installation du parc solaire au sol.

LE MOUVEMENT ENERGIE PARTAGÉE

Tête de réseau nationale des énergies citoyennes

Association



L'**association** sensibilise à l'énergie citoyenne et en fédère les acteurs et porteurs de projet à l'échelle nationale.

- ➔ 17 salarié-e-s
- ➔ 390 structures adhérentes

Elle travaille étroitement avec les 13 réseaux régionaux.



Coopérative



La **coopérative** appuie des acteurs locaux dans des montages partenariaux pour développer les énergies renouvelables.

- ➔ 10 salarié-e-s
- ➔ 7340 actionnaires, personnes physiques

Elle opère notamment le fond d'épargne Energie Partagée Investissement

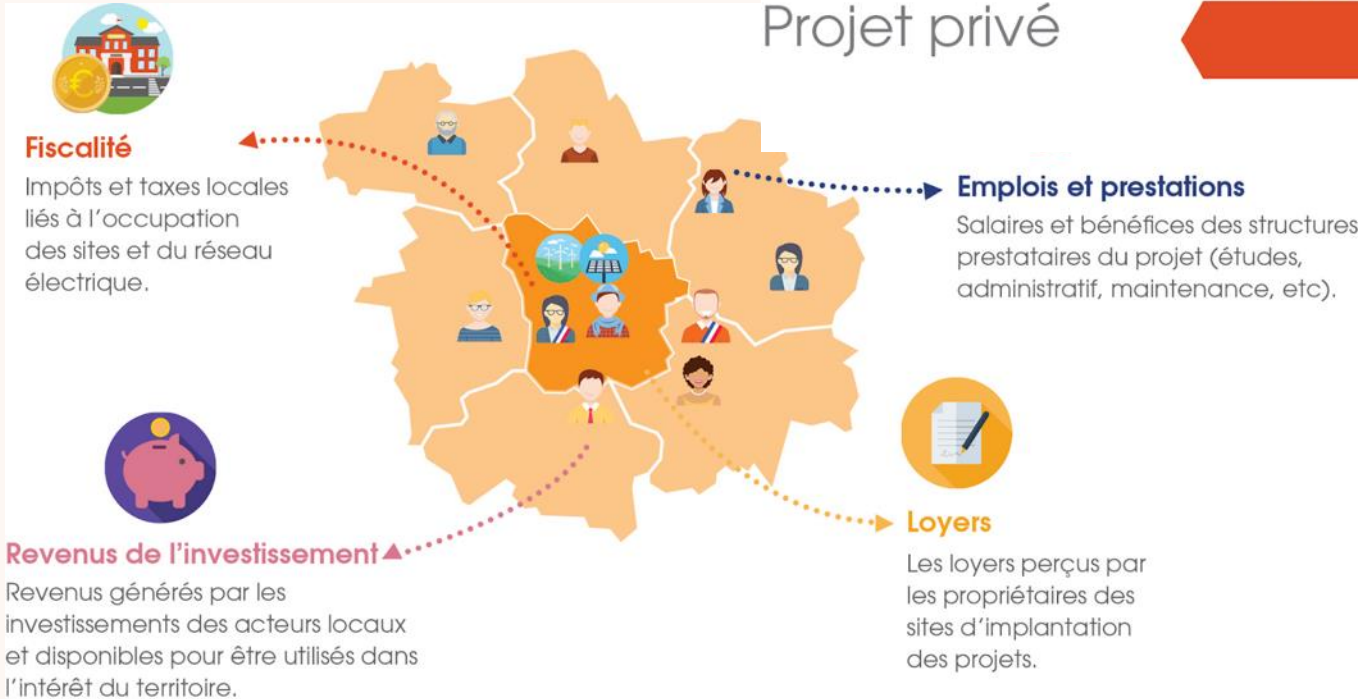


OBJECTIF : GARDER LA GOUVERNANCE !

Projet citoyen

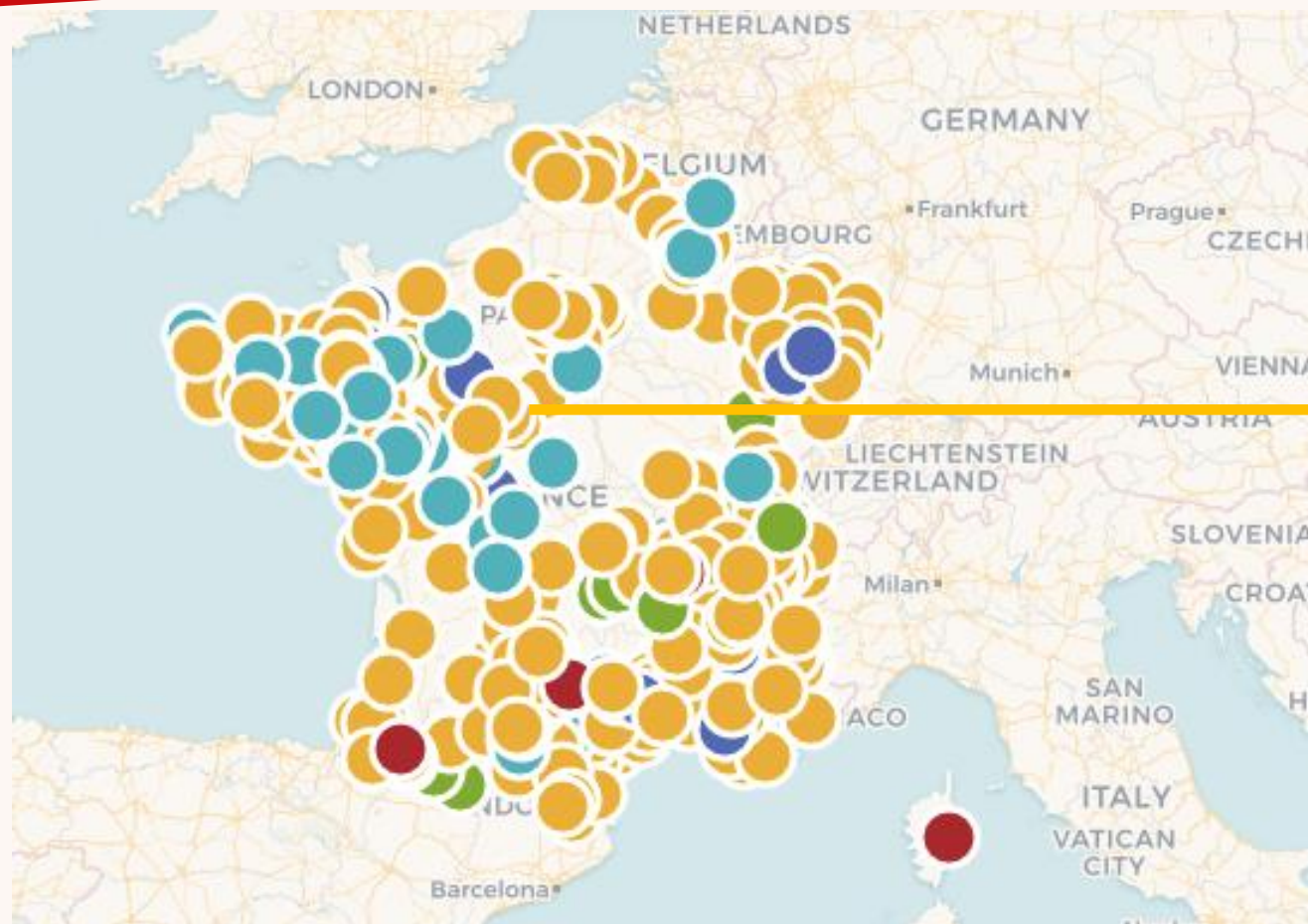


Projet privé



336 PROJETS CITOYENS EN FRANCE

PV (268), Eolien (39), Bois énergie (16), Méthanisation (7), Hydroélectricité (6)



✓ Projet citoyen labellisé



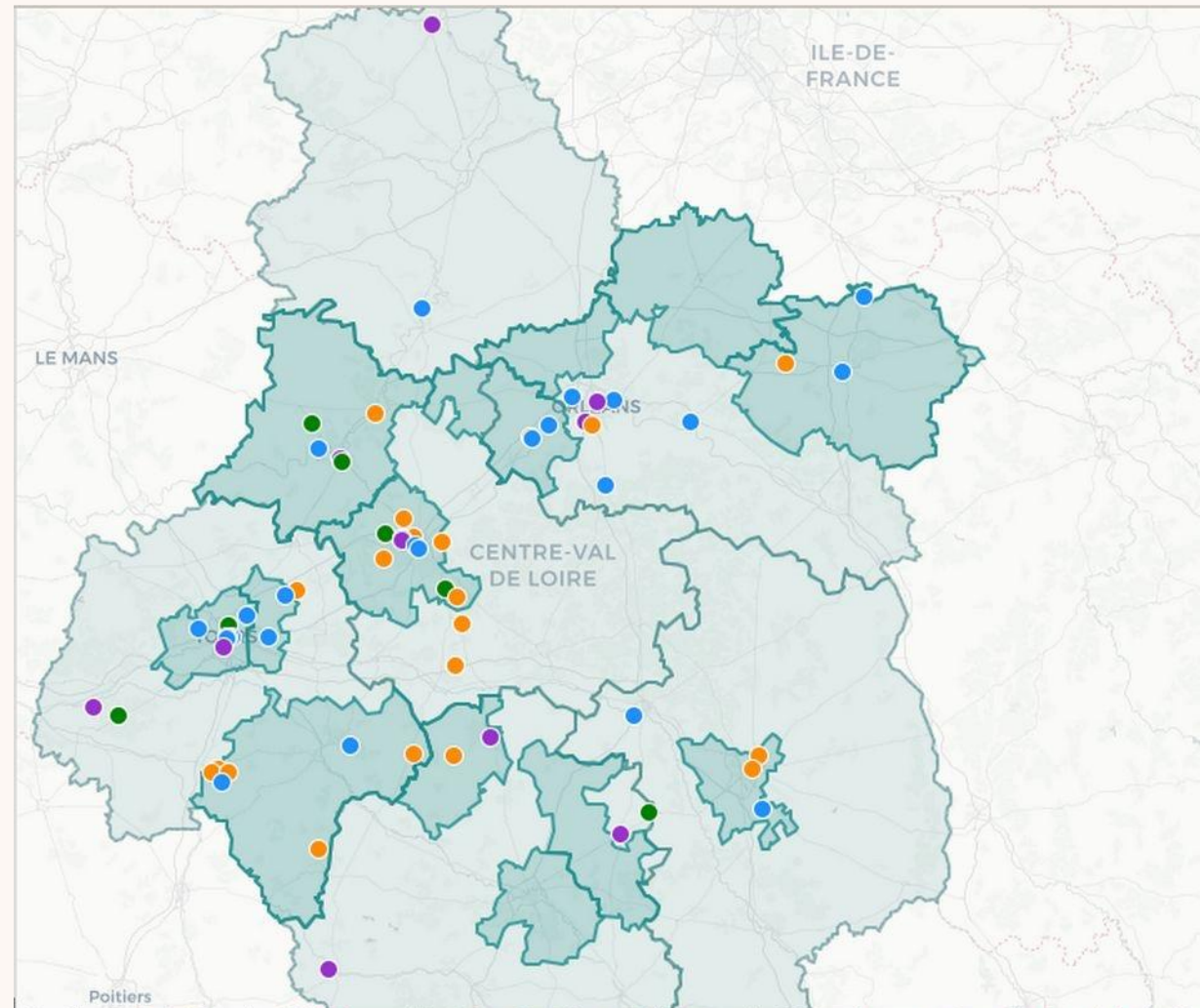
Parc photovoltaïque de Saint-Benoît-la-forêt
Indre-et-Loire (37)

ⓘ En Indre et Loire (37), le collectif EnR Citoyennes en Rabelaisie a fait le pari de reprendre un projet de parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 2.83 MWc, sur une ancienne décharge industrielle. Pari gagné !



EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

- → 27 collectifs citoyens de production EnR
- → 7 coopératives citoyennes & 5 SEM
- → 8 instal. en exploitation (PV toit. + PV au sol + Eolien)
- → 23 projets en développement
+ 90 pistes à étudier (15 entre 50 et 100kWc)



ET AUSSI, UNE ÉPARGNE AU SERVICE DE LA TRANSITION



¹ Rapport de l'Observatoire de l'épargne réglementée (2018). Le patrimoine financier comprend les placements, assurances-vie, livrets d'épargne...

² Selon le Panorama des financements climat, I4CE, Edition 2018



Exemple : les Survoltés d'Aubais > <https://youtu.be/SfKRxogFIII>



*Journée d'échanges et de formation :
Photovoltaïque et prise en compte de la biodiversité*

L'ECOLIVETAINE, PROJET COLLECTIF CITOYEN À OLIVET (45)



Lundi 20 novembre 2023

L'ÉCOLivetaine

Ou

Comment agir localement pour des modes de vie écologiques

L'association a été créée en 2016.

Elle œuvre pour le développement de modes de vie écologiques, en particulier sur la commune d'Olivet.

- Un jardin et un poulailler collectifs
- Achats groupés de produits BIO et des actions de soutien aux producteurs (La journée BiOlivet)
- Actions en faveur des déplacements doux sur Olivet
- Conférences/débats sur la transition écologique
- Ateliers d'échanges de savoirs pratiques
- Ateliers « Inventons ma vie Bas Carbone »
- Prêts d'outils entre adhérents
- Projets de production d'énergie renouvelable sur Olivet
- Une réunion mensuelle

E-mail: lecolivetaine@ecolivetaine.fr

Web: <https://ecolivetaine.fr>

Participez à un projet citoyen de production d'électricité locale renouvelable

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'écologie, l'association a décidé de lancer des projets de production d'énergie renouvelable en complément de ses actions en faveur de la sobriété énergétique. L'ECOLIWATT veut montrer l'exemple et encourager le développement d'autres projets du même type.

Participez à un projet citoyen
de production d'électricité
locale renouvelable



RÉUNION PUBLIQUE
organisée par l'association
L'ÉCOlivetaine

Le 2 décembre 2022 à 19h30 dans une
salle de l'Alliage à Olivet

Ce projet concerne toutes et tous
Venez nombreux pour vous informer et
participer si vous le souhaitez

Intervenante : Anne-Fleur Kerouedan
de l'association ÉNERGIE PARTAGÉE

Contacts:
lecolivetaine@ecolivetaine.fr
0782067208





Ne pas jeter sur la voie publique



Réunion publique de lancement du projet organisée par L'ÉCOlivetaine
le 2 décembre 2022 avec la contribution d'ÉNERGIE PARTAGÉE
120 personnes présentes

Rappel: Réunion Énergie Partagée à Olivet le 3 février



De L'ECOLivetaine 
À Frédéric Ugarte 
Date 2023-01-28 14:15

Bonjour à toutes et tous,

Vous êtes cordialement invité(e)s à une réunion d'information le 3 février 2023 à 19h30 dans une salle de l'Alliage, animée par Adeline Poux

"Du panneau photovoltaïque sur un toit à ma prise de courant, en passant par ma facture d'électricité, que se passe-t-il ?"

Après cette intervention nous pourrons échanger sur notre projet d'électricité citoyenne.

Nous répondrons à vos questions et nous apporterons des informations complémentaires.

Un verre de l'amitié clôturera la réunion.

Joël Poux

L'ÉCOLivetaine

<https://ecolivetaine.fr/>

Réunion de présentation de la production d'électricité photovoltaïque organisée par L'ECOLivetaine le 3 Février 2023 .
Cette réunion a réuni 69 personnes, adhérents de l'ECOLivetaine et autres personnes intéressées par notre projet.

SAS ECOLIWATT

BULLETIN D'INTENTION 1part =100€
(ce bulletin est déclaratif et ne vous engage pas légalement)

Je soussigné.e, Nom _____ Prénom _____

Représentant :

ma propre personne physique
 Une association
 Une collectivité publique
 Une entreprise

Nom de la structure représentée le cas échéant :

Courriel :

Téléphone :

Je souhaite suivre l'actualité d'ECOLIWATT via les mails d'information réguliers
 Je souhaiterai devenir sociétaire de la SAS* à capital variable ECOLIWATT et recevoir au préalable la documentation d'information sur la société et la souscription
 J'accepte que vous traitiez mes données personnelles dans le seul but de valider mon inscription dans vos systèmes informatiques et j'ai compris que mon droit de rectification et d'oubli peut être obtenu aisément en vous contactant par mail à ecoliwatt@ecolivetaine.fr



Fait en double exemplaire, le ___/___/___ à _____

Signature



*la souscription de parts sociales comporte des risques de perte. Un document d'information sera disponible sur le site internet de la société avant souscription.

Avec l'association **L'ÉCOlivetaine**

Participez à un projet citoyen de production d'électricité locale renouvelable

Contacts: ecoliwatt@ecolivetaine.fr
Tel: 0782067208

Cette brochure préparée par L'ÉCOlivetaine est distribuée lors des différents évènements



Notre stand lors de la journée BiOlivet le 14 Mai 2023
Environ 90 visiteurs, certains ont acquis des parts et
d'autres se sont renseigné

ENVIRONNEMENT ■ Des initiatives pour engager la transition écologique

« Populariser l'énergie solaire »

Au village de la transition écologique, hier sur les quais de Loire, deux associations présentaient leurs projets pour démocratiser l'énergie verte.

Benjamin Bernard

Parmi les harnums du village de la transition écologique, événement organisé par Orléans Métropole pour présenter les actions autour de ces enjeux, un nom interpelle : « les Survoltés du canal ».

« Nous sommes un collectif citoyen, explique Marguerite Jimenes. Notre activité principale est d'animer un groupement d'achat de panneaux solaire, pour les habitants de Saint-Jean-de-Braye, où nous sommes basés, et de toute la métropole ».

Achat groupé de panneaux solaires

Ce principe permet aux intéressés d'acquérir ces panneaux à un prix plus bas et de solliciter des artisans de la région. « Cela permet aussi de bénéficier du retour d'expérience de ceux qui en possèdent déjà. Selon la configuration de la maison, les besoins ne sont pas les mêmes. »

Le collectif est en train d'élargir son champ d'action : « Nous sommes en train de créer une société par action simplifiée (SAS) pour permettre à des associations et particuliers de Saint-Jean-de-Braye de produire de l'électricité solaire localement. »

Une autre association, l'Écolivetaine mène un projet similaire à Olivet. Elle est un peu plus avancée.

Société par action simplifiée

« Notre idée est de passer un accord avec des commerçants qui ont une bonne surface de toit et souhaitent utiliser ce type d'énergie », explique sa coprésidente Marie-Brigitte Madinier.

Les panneaux sont financés par des particuliers sociétaires (avec des parts de 100 euros l'unité) et les commerçants paient leur consommation à cette SAS, ce qui permettra d'investir dans d'autres panneaux solaires. « Enfin c'est ce qu'on espère ! L'idée n'est pas de faire du bénéfice mais de sensibiliser et démocratiser l'énergie solaire. » ■

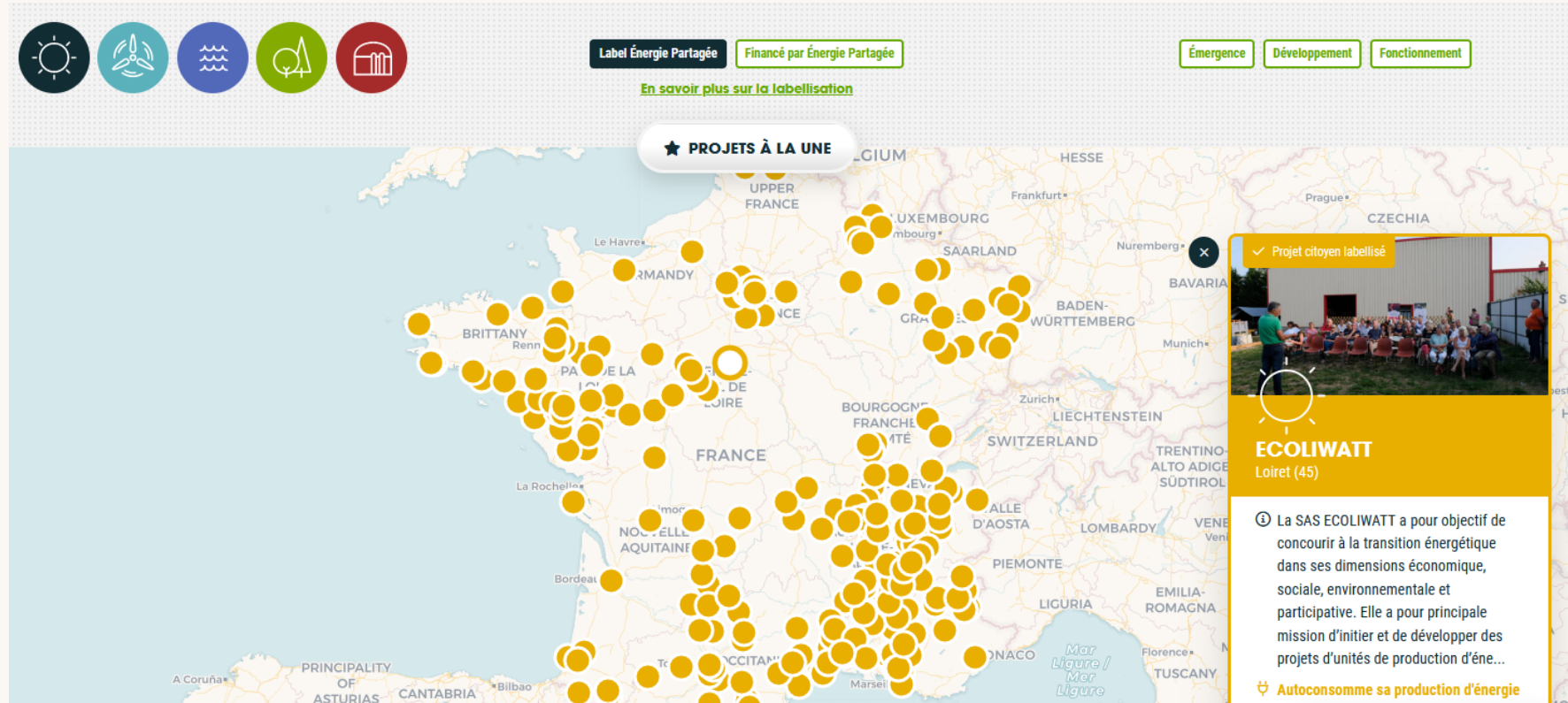


RÉSONANCE. Marie-Brigitte et Marguerite, membres de deux associations pour le solaire

Le 2 juillet 2023 participation au Village de la transition écologique de la Métropole d'Orléans



Le 27 juin 2023, Assemblée générale constitutive de la SAS ECOLIWATT
A ce jour 40 sociétaires étaient porteurs de 211 parts constituant un capital
de 21100 Euros.



Le 24 juillet 2023 notre projet est labellisé et présent sur la carte des initiatives d'ENERGIE PARTAGÉE



le 9 Septembre 2023 l'ECOLivetaine est présente au forum des associations d'Olivet.
Clôture de la levée de fonds à 30300€



Le projet: 60 kWc, 270 m² de panneaux répartis sur les 2 hangars



Extrait d'une étude de Vergnet

L'ÉCOlivetaine

Challenge de l'autoconsommation collective

Production instant t



P kW

A kW

B kW

$$P \text{ kW} \leq A \text{ kW} + B \text{ kW} + C \text{ kW} + D \text{ kW}$$

C kW

D kW

Soutirages instant t

Merci pour votre attention

Vos questions ?

*Journée d'échanges et de formation :
Photovoltaïque et prise en compte de la biodiversité*

TABLE RONDE : AGRIVOLTAÏSME ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : EST-CE POSSIBLE ET À QUELLES CONDITIONS ?



Lundi 20 novembre 2023





France Agrivoltaïsme



TOUR FRANCE DE L'AGRIVOLTAÏSME

JOURNEE FNE CENTRE VAL DE LOIRE
PV ET BIODIVERSITE
le 20 11 2023 à Orléans

Stéphanie-Anne PINET, Déléguée Générale
Contact : stephanie-anne.pinet@france-agrivoltaïsme.org / 06 25 76 68 40
Yannick GILOUX Yannick GILOUX - yannick.giloux@tse.energy



1

France Agrivoltaïsme



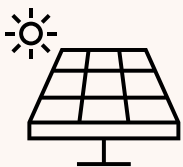
FRANCE AGRIVOLTAÏSME FÉDÈRE ET INSTAURE UN DIALOGUE ÉQUILIBRÉ ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIÈRE AGRIVOLTAÏQUE



Défendre et promouvoir un agrivoltaïsme équitable et responsable en plaçant **l'agriculteur au cœur des projets**



Expliquer **les externalités positives de l'agrivoltaïsme** pour l'agriculture



Valoriser **toutes les technologies** qui servent significativement l'agriculture et l'élevage



Porter des critères d'**excellence** en matière **agricole, environnementale** et **d'intégration dans les territoires**



FRANCE AGRIVOLTAÏSME REGROUPE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE AGRIVOLTAÏQUE



**Juin
2021**

Création de France Agrivoltaïsme

96 +

Adhérents (incl. FNSEA, Chambres d'Agriculture France et des chambres locales, Coopération agricole, FN SAFER, CEF, ... soit + de 10 000 affiliés)

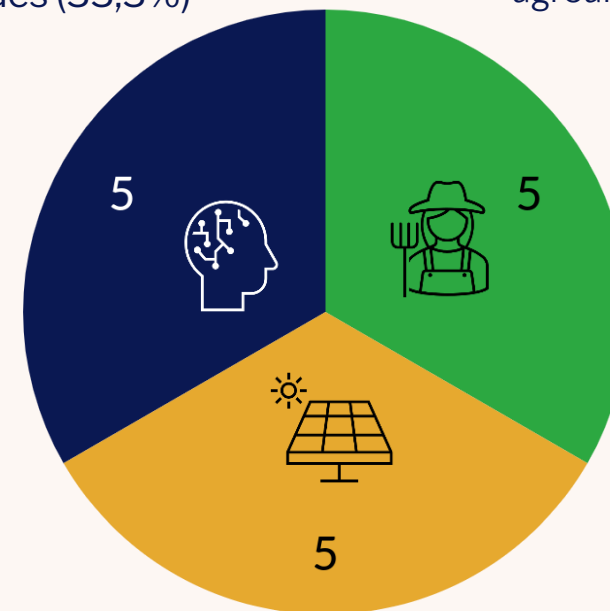
8

Groupes de travail actifs au sein de 5 Commissions : Labels et Normes, Règlementation, Technologies, RSE, International

Une organisation autour de 3 collèges

Filières Technologies agrivoltaïques (33,3%)

Filières agricoles et agroalimentaires (33,3%)



Filières de l'énergie (33,3%)

Nombre de sièges par collège et droits de vote en AG (%)



NOS ACTIONS POUR CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR LA FILIERE

- ✓ Contributions à l'élaboration de **signes de reconnaissance**



- 1^{er} Label agrivoltaïsme Culture classe A AFNOR Certification
<https://telechargement-afnor.org/certification-referentiel-label-projet-agrivoltaïque>
- En cours : un label agrivoltaïsme ELEVAGE

- ✓ **Dialogue avec les pouvoirs publics** : européens, nationaux et territoriaux
- ✓ **Tour de France de l'agrivoltaïsme** : rencontre avec les acteurs des territoires : CDPENAF, DDT, Chambres d'agriculture, élus...pour promouvoir l'Agrioltaïsme et lever les freins

- ✓ **Edition** : Guide des bonnes pratiques RSE de l'agrivoltaïsme



- ✓ *L'agrivoltaïsme : levier d'accélération vers la transition écologique*
- ✓ **Interventions** en groupes de travail, salons,... (SITEVI, AFNOR, workshop centre de recherche UE, Agrivoltaïcs, Solarplaza, atelier IEA PVPS, VINITEC, INES, INAO, ...)



1

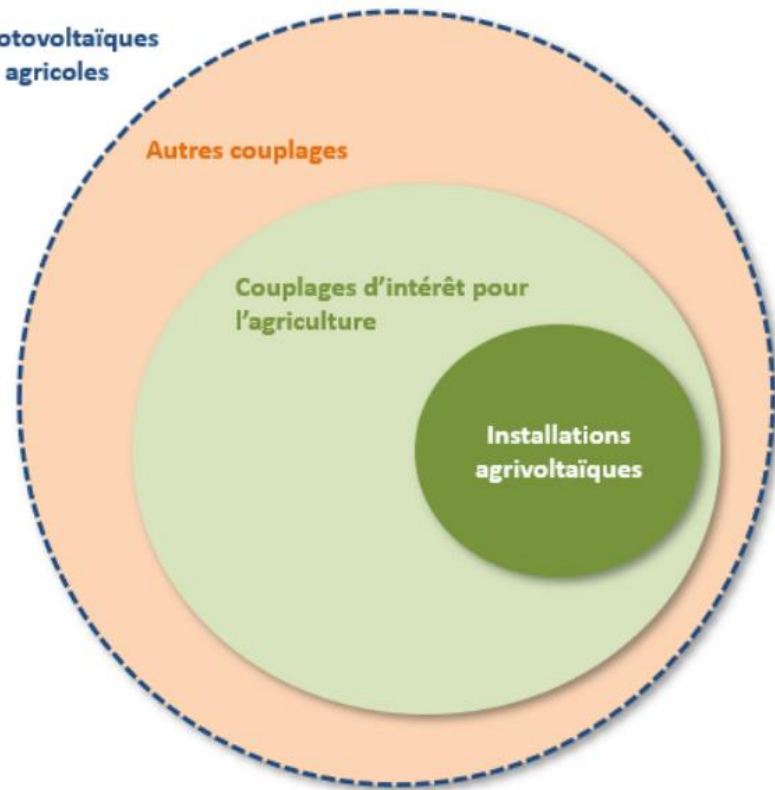
CE QUE DIT LA LOI APER

(loi d'Accélération de la Production
d'Energies Renouvelables)

LOI APER : L'AGRIVOLTAÏSME, UNE FILIÈRE À PART ENTIÈRE, DISTINCTE DU PHOTOVOLTAÏQUE



Installations photovoltaïques
sur terrains agricoles



Guide: Caractériser les projets photovoltaïques sur terres agricoles et l'agrivoltaïsme - ADEME 2022

Les caractéristiques d'un projet agrivoltaïque

Un service direct à la production agricole :

- L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La protection contre les aléas ;
- L'amélioration du bien-être animal.

Une activité agricole comme activité principale de la parcelle

Un revenu durable **issu de activité agricole**
Eligibilité à la PAC

La pérennité du projet agricole

Un suivi, des contrôles et des sanctions



3. ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE





1

La biodiversité dans les projets agrivoltaïques





AGRIVOLTAÏSME ET BIODIVERSITE :

Un concept « récent » pour répondre au contexte actuel

Les EnR et l'urgence de l'action (+1,5 à +4°C entre 2050 et 2100) :

Apporter une production d'énergie décarbonée et lutter contre le dérèglement climatique, renforcer notre autonomie énergétique.

- **Biodiversité = diversité du vivant**
(espèces, relations, habitats, fonctionnement...)
- **Crise** d'extinction avec 5 grandes causes
- Une préoccupation et un poids croissant dans la réglementation et les autorisations
- Multiplication des initiatives

- Un **contexte climatique** qui nécessite des adaptations des pratiques agricoles
- Agrivoltaïsme = **interface** entre agriculture et production d'énergie
- Un concept récent et tout juste défini
- Un contexte d'évolution permanente de la réglementation française et européenne
- Des pressions importantes sur le foncier agricole



Un besoin d'ENR à grande échelle et rapidement

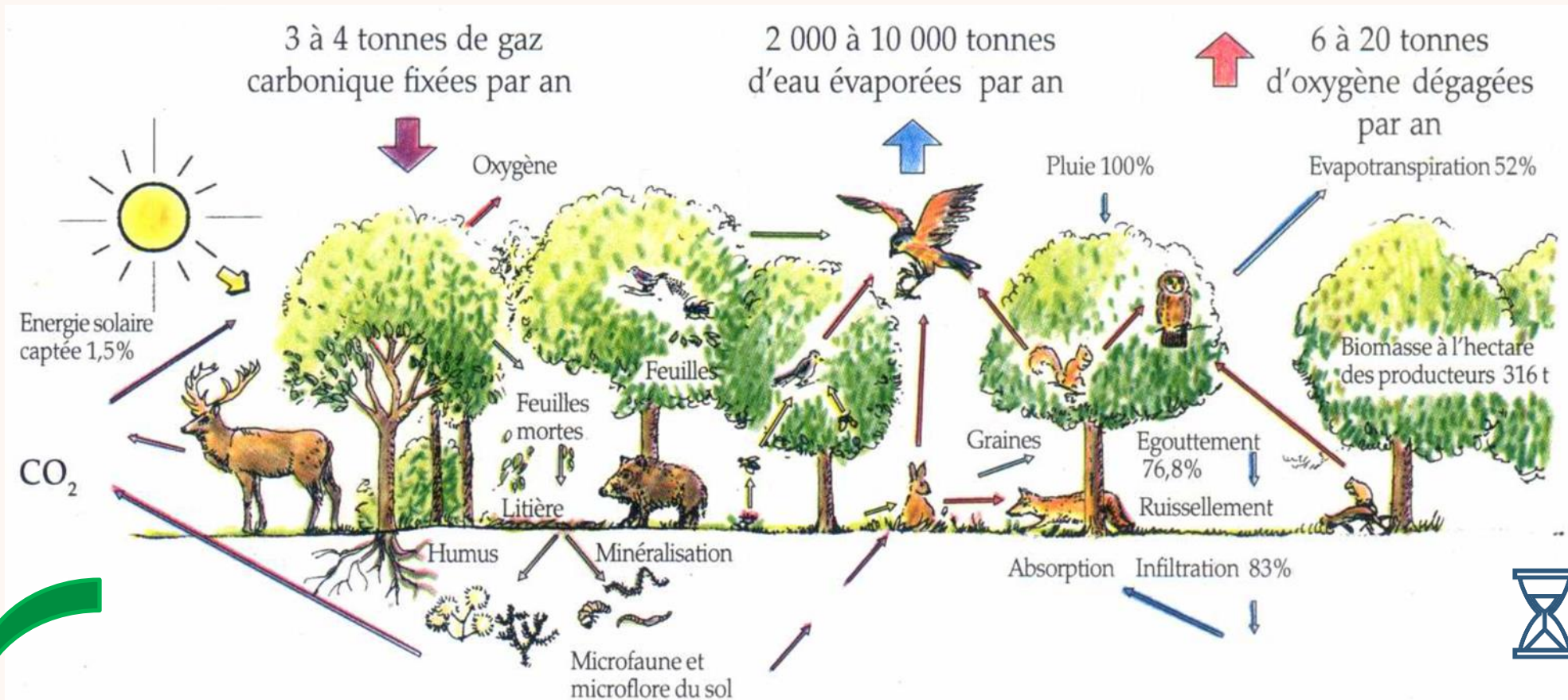
Un double intérêt : lutte contre le dérèglement climatique et adaptation de l'agriculture

Un enjeu commun et primordial : accès, préservation et utilisation du foncier ?



LES BESOINS DE LA BIODIVERSITE

Quelle est la cible ?



Source : observatoire de la biodiversité des forêts



L'espèce ou l'individu d'une espèce est l'unité de référence scientifique et réglementaire
Mais il est nécessaire de penser et d'agir globalement sur le fonctionnement écologique d'un milieu.



COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITE DANS LES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES ?

La définition de l'agrivoltaïsme et les conditions règlementaires étant posées, quels sont les principaux points d'attention et les mesures possibles ?

- L'emplacement ou la sobriété foncière ;
- L'évaluation environnementale et les mesures : maintien ou amélioration des fonctionnalités écologiques / innovations au service de l'agriculture et de la nature ;
- Le temps de la gestion et du suivi de l'évolution de la biodiversité.





L'EMPLACEMENT OU LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Sobriété : utilisation mesurée d'un élément ; ce dont on a besoin sans superflus

- **Développer la co-utilisation (principe de l'agrivoltaïsme)**
 - Co-utilisation = économie foncière · Production agricole et espace naturel maintenu + Production énergétique décarbonée
- **Choisir le bon terrain** : tous les terrains ne peuvent pas être destinés à un projet agrivoltaïque :
 - Conditions/besoins de cultures ou d'élevage
 - Enjeux ou zonages écologiques majeurs
 - Mix énergétique, technologique, territorialiser
- **Innovover**



Source : agrivoltaïsme.fr



Source : Le Monde



Source : Le Bien Public



L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET LES MESURES ERC

- Une bonne évaluation = base d'une bonne prise en compte de la biodiversité = projet réussi
- Les leviers en faveur de la biodiversité
 - Une réflexion sur le maintien ou la **restauration des fonctionnalités écologiques et les services écosystémiques** (haies bocagères, zones humides permanentes ou temporaires...)
 - Le maintien, la restauration ou la densification des **corridors écologiques et la diversité des milieux**
 - L'ajout de petites mesures additionnelles : gîtes, végétal local, bois mort, murets, interfaces/lisières, bandes enherbées... pour dynamiser
 - En lien avec les pratiques (variétés adaptées, auxiliaires de cultures, plantes de service, ciblage et précision des besoins/apports...)





LE TEMPS DE LA GESTION, ET DU SUIVI

- C'est la phase la plus longue du partenariat propriétaire-exploitant-opérateur PV • **Véritable opportunité de créer des synergies**
- **Aussi important que la phase de travaux** (voire plus)
 - Adapter les pratiques pour continuer à aller vers une agriculture de plus en plus investie dans la préservation de la biodiversité et le défi climatique
 - Mettre en place des mesures agri/agro-environnementales, services environnementaux, ou travailler sur les paysages, les entretenir, les restaurer, créer des ORE
 - Opportunité de répondre à des actions inscrites dans les PNA, de créer des SNR (!), de renforcer la préservation du foncier pendant et après l'exploitation (vocation agricole ou naturelle)...
- Suivre l'évolution de la biodiversité **à long terme** :
 - Du point de vue réglementaire et dans sa globalité (indicateur ?) : croissance végétale, composition, activité biologique, peuplements...
 - Se responsabiliser, être capable de s'adapter et de corriger si besoin



QUE RETENIR ?

- Les transitions, les **mutations sont en cours** et elles l'ont toujours été
- L'agrivoltaïsme est **compatible** avec le maintien ou la préservation de la biodiversité
- **Laboratoire des synergies** entre le maintien nécessaire de la biodiversité et la performance des agrosystèmes
- Le concept et les projets sont « récents », avec peu de retours (parfois contradictoires) et doivent être **accompagnés, encadrés**
- De nombreuses **innovations** vont venir enrichir les modèles agrivoltaïques (structures, panneaux, modes de culture, variétés adaptées, gestion de l'eau...)